Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

FICHE CONTACT

FÉDÉRATION DU SERVICE AUX PARTICULIERS (FESP)

PRÉSENTATION ET MISSIONS

LA FESP : ORGANE REPRÉSENTATIF DU SECTEUR DES SERVICES À LA PERSONNE

La Fesp représente tous les acteurs privés de la profession des services à la personne (SAP). Elle est l'unique interlocuteur en France qui associe l'ensemble des catégories d'acteurs à son action : prestataire, mandataire, emploi direct et grandes sociétés, mais aussi l'ensemble des 21 métiers SAP, ainsi que les résidences services.

La Fesp est membre du Medef, du groupement des professions de services (GPS) et de l'European Federation for services to Individuals (Efsi), la fédération européenne des services à la personne.

Elle accueille **cinq syndicats** : le Syndicat des entreprises de services à la personne (Sesp), le Syndicat des particuliers-employeurs (SPE), le Collège des grandes entreprises (CGE), le Syndicat des autoentrepreneurs (CAE), le Syndicat national des résidences avec services pour aînés (SNRA). Elle représente ainsi l'ensemble des adhérents des syndicats et collèges la constituant.

La Fesp a pour objet l'étude, la représentation, la promotion et la défense des intérêts collectifs, professionnels, matériels et moraux des entreprises ou des personnes physiques ou morales et de leurs représentants professionnels, exerçant une activité de développement de services à la personne.

OFFRE DE SERVICES

ÊTRE REPRÉSENTÉ PAR LA FESP

La Fesp assure la représentation de ses adhérents auprès des instances nationales et territoriales publiques : ministères, collectivités territoriales, services déconcentrés (Direccte, Carsat, ARS, agences nationales, etc.) ainsi que les partenaires institutionnels concernés (Pôle emploi, missions locales, CAF, MSA, etc.).

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DE LA PROFESSION

Les contributions de la Fesp s'élaborent, entre autres, en participation avec les adhérents et membres associés dans le cadre des travaux de nombreuses commissions « métiers ». Celles-ci ont pour objectifs :

- l'identification des enjeux du secteur et des réponses à y apporter ;
- la défense des intérêts des entreprises et employeurs du secteur, dans la réalisation de leurs métiers au quotidien, ainsi que de façon prospective en faveur de l'amélioration de leur cadre social, économique, fiscal et réglementaire.

ORGANISER LA PRISE DE PAROLE ET LA PARTICIPATION AU DÉBAT

Les chefs d'entreprise et employeurs du secteur doivent pouvoir participer directement aux débats et réflexions concernant les métiers.

La Fesp organise la collecte d'information, d'expérience, d'idées et de propositions des acteurs entrepreneuriaux exerçant sur le terrain, par la participation à des événements nationaux et locaux : conférences, groupes de travail ministériels ou internes, publications, interview vidéo, documents d'études et d'analyses, etc.

FÉDÉRATION DU SERVICE AUX PARTICULIERS (FESP)

BÉNÉFICIER D'UNE AIDE JURIDIQUE AU QUOTIDIEN

L'aide juridique en direction des adhérents est variée. Elle se décline comme suit :

- aiguiller dans les premières démarches de création d'entreprise et conseiller les particuliers employeurs tout au long de l'exécution de la relation contractuelle ;
- aider au développement des entreprises : assistance juridique, technique et fiscale ;
- assurer une veille juridique : des réformes législatives et des jurisprudences sont sélectionnées puis retranscrites de manière pédagogique au sein d'une lettre juridique hebdomadaire.

UN ACCÈS AU PLAN NATIONAL DE FORMATION

Accessible à tous les collaborateurs (intervenants et encadrants, salariés du particulier employeur, salariés de l'entreprise autoentrepreneur), il vise à améliorer la qualité des prestations et développer de vrais parcours professionnalisant.

OUTILS DES ADHÉRENTS

Les services recouvrent l'accueil dans les commissions « métiers » correspondant à l'activité, la participation aux événements annuels, l'accompagnement juridique et la communication, etc.

Outre l'accessibilité aux informations générales, l'adhérent dispose d'un espace dédié délivrant :

- les fiches thématiques internes, argumentaires, éléments de langage, contacts territoriaux, etc. ;
- les textes de références en droit social, obligations légales, cadre éthique et qualitatif (chartes, certification, etc.) ;
- les comptes rendus des travaux des commissions (ordre du jour, notes, textes de référence, etc.) ;
- une veille juridique hebdomadaire (« alerte juridique », « lettre juridique hebdo », etc.) et les informations RH nécessaires à la gestion concrète et quotidienne de sa structure ;
- une veille sectorielle hebdomadaire est envoyée par mail à l'adhérent, ainsi qu'une revue de presse mensuelle.

À QUI S'ADRESSER ?

FESP/SESP

Adresse : 48, bd Latour-Maubourg, 75007 Paris

Tél. : 01 53 85 40 80

Fax : 01 44 18 39 94

E-mail : accueil@fesp.fr

Facebook :

https://www.facebook.com/pages/FESP-F%C3%A9d%C3%A9ration-du-Service-aux-Particuliers/103344599760478?fref=ts

Twitter :

https://twitter.com/FESP_SERVICES

Pour un accès au site :

www.fesp.fr

Pour adhérer :

http://www.fesp.fr/content/adherer